

le mercredi 3 avril 2002

10 heures

Prière.

M. Richard dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à interrompre le processus entamé par le Comité spécial de la gouvernance locale et de la collaboration régionale. (Pétition 8.)

M. Kennedy donne avis de motion 61 portant que, le jeudi 11 avril 2002, appuyé par M. Richard, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les notes de service, les rapports, les études, les lettres et le courrier électronique, du 7 juin 1999 au 31 mars 2002, portant sur les réparations au pont de la route de Perth-Andover, sur le fleuve Saint-Jean, et comprenant, notamment, la correspondance et les rapports traitant du coût des réparations, du coût des nouveaux ouvrages et des inspections ou des évaluations du pont, accompagnées de recommandations, qui ont été effectuées pendant la période indiquée.

M. Allaby donne avis de motion 62 portant que, le jeudi 11 avril 2002, appuyé par M. Richard, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les notes de service, les rapports, les études, les lettres et le courrier électronique portant sur l'achat d'un bien à Waweig, NCB 01354012, ainsi que tout ordre de travail, contrat, etc., relatif à des travaux de rénovation sur ce bien.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après le débat sur la motion 56, reprenne le débat sur la motion portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Conformément à l'avis de motion 56, l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 29(1) du Règlement, l'Assemblée ouvre et tienne ses séances quotidiennes selon l'horaire suivant :

le mardi, de 13 h 00 à 18 h 00 ;  
de 19 h 00 à 22 h 00 ;

le mercredi, de 10 h 00 à 12 h 30 ;  
de 14 h 00 à 18 h 00 ;

le jeudi, de 13 h 00 à 18 h 00;  
de 19 h 00 à 22 h 00;

le vendredi, de 10 h 00 à 12 h 30;  
de 14 h 00 à 18 h 00;

que cet ordre spécial entre en vigueur le premier jour de séance suivant la fin du débat sur le budget et demeure en vigueur jusqu'à ce que la Chambre ait terminé son étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est donné lecture de l'ordre du jour portant reprise du débat ajourné sur la motion 51, laquelle est ainsi formulée :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Le débat reprend.

Après un certain laps de temps, le président s'absente, et M. Bernard, vice-président de la Chambre, prend le fauteuil à titre de président suppléant.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

À 12 h 30, le président quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 h.

*14 h*

En l'absence inévitable du président, M. Ashfield, vice-président de la Chambre, prend le fauteuil à titre de président suppléant.

Le débat se poursuit sur la motion 51. Après un certain laps de temps, M. Bernard, vice-président de la Chambre, prend le fauteuil à titre de président suppléant.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. M. Green, au nom du premier ministre.

La séance est levée à 16 h 40.